

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Changement de dénomination
d’une école municipale**

NOTE EXPLICATIVE de Madame Barbara COËVOËT, 2^{ème} adjointe

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, les noms à donner aux lieux appartenant à la commune, qu’il s’agisse de voies, places, lieux-dits ou encore bâtiments municipaux.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la dénomination de l’actuelle école primaire Turgot, située au 18 rue Turgot à Wasquehal, en « école primaire Lili Leignel ».

Ce changement de dénomination permettra de rendre hommage à Madame Lili Leignel, survivante des camps de concentration de Ravensbrück et de Bergen-Belsen et témoin de la Shoah, qui témoigne régulièrement de son expérience précieuse et fait œuvre du devoir de mémoire auprès des enfants Wasquehaliens.

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Changement de dénomination
d'une école municipale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, les noms à donner aux lieux appartenant à la commune, qu'il s'agisse de voies, places, lieux-dits ou encore bâtiments municipaux,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1er – approuve la dénomination « Ecole primaire Lili Leignel » pour l'actuelle école primaire Turgot, située au 18 rue Turgot à Wasquehal.

Article 2 - autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
Dont procuration(s) :
Absence(s) :

ADOPTÉ à
Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le :
Et son affichage en Mairie :
Le Maire

Stéphanie DUCRET